

Gif-sur-Yvette, le 16 avril 2007

PROCES VERBAL DE L'AGO DU 31 MARS 2007

L'assemblée se tient au château de Belleville. La séance ouvre à 10 h 40, après recueil des signatures des membres présents et représentés et comptabilisation des points.

Monsieur Vergely, président de l'ASL, remercie les personnes présentes et ouvre la séance.

Les différents membres du bureau sont présents, à l'exception de Madame Gourdin et de M.Fleischmann, excusés.

Président : M. VERGELY
Espaces verts : Mmes HASCOET et GOURDIN
Architecture : M. BOUREE
Eclairage : M. FLEISCHMANN

Voirie : M. BADOUAL
Secrétaire : Mme CHAMPION
Trésoriers : Mme LAVOLE et M. MENNECIER

1. M.Vergely, conformément à l'article 12 du cahier des charges est Président de l'Assemblée
2. Désignation des scrutateurs de l'Assemblée (article 12, Partie 2) :
L'Assemblée générale désigne Mme Lavolé et M. Daley comme scrutateurs.
95 propriétaires sont présents ou représentés, totalisant 109544,70 (cent neuf mille cinq cent quarante quatre points virgule soixante dix centièmes) points sur 257262 (deux cent cinquante sept mille deux cent soixante deux), soit 42,60 % des points. (Annexe 1)
3. Désignation des secrétaires de l'Assemblée (article 12, Partie 2)
L'Assemblée générale désigne Mesdames Villedieu et Champion aux fonctions de secrétaire de séance
4. Compte-rendu d'activité (Rapport moral). :

Eclairage public (M. Vergely) : le bureau a fait procéder à la remise aux normes électriques de notre éclairage public. 28 pieds de mâts ont été renforcés par des pointes en béton pour bloquer la corrosion, un candélabre, totalement corrodé, a été changé.

A compter de juin 2006, une convention a été signée avec la mairie de Gif sur Yvette, qui a repris l'éclairage public. La maintenance est assurée par la société ETDE, mais les investissements et les actes de malveillance restent à notre charge.

Rétrocession de la voirie (M. Vergely) : le dossier est clos, il reste à signer devant le notaire. La mairie ayant changé de notaire, les dossiers ont pris du retard.

Architecture (M. Bourée): à partir de mai 2007, s'appliquera le PLU (Plan Local d'Urbanisme) qui remplacera l'actuel règlement d'aménagement de zone. Les règles sont strictes et doivent être respectées. Tout propriétaire désirant apporter des modifications à son pavillon doit passer par l'ASL qui l'aidera à élaborer le dossier à déposer en mairie. M. Bourée rappelle quelques règles :

- ◆ Le pavillon ne doit pas avoir une emprise au sol dépassant 55 % de la surface du terrain et la surface habitable des maisons est limitée à 200 m².
- ◆ La hauteur des portails est limitée à 1,40 m.
- ◆ Les pompes à chaleur ou autre système de chauffage ou climatisation doivent être masqués et les caissons doivent satisfaire aux normes antibruit en vigueur.

Toutes les situations ne pouvant être passées en revue, le bureau **insiste sur le fait de présenter son projet à l'ASL**, de ne pas faire de travaux sans avoir consulté le cahier des charges remis lors de l'achat de la maison. Tout dossier doit être présenté à l'ASL de Chevry2, par le biais de notre ASL, avant tout dépôt en mairie. **Appliquer le cahier des charges est la base de toute vie en communauté en lotissement et surtout une marque de respect vis-à-vis du bureau qui s'efforce toujours, bénévolement, de régler aux mieux vos dossiers.**

Espaces verts (Mme Hascoët) : représentent la plus grosse charge de l'ASL, qui demande que les gens soient plus responsables et respectueux, ne dégradent pas les espaces communs avec leurs voitures, ni ne bétonnent des zones qui ne leur appartiennent pas. Les poubelles doivent être rangées, les feuilles, gravas, verre et autres détritus ramassés. Le verre cassé sur les espaces communs est un réel problème de sécurité. La société SEVE passe une fois par semaine vider les poubelles et ramasser les déchets. Il leur sera cependant demandé de veiller tout particulièrement à ramasser le verre mais l'idéal serait d'inciter les jeunes à reprendre leurs bouteilles, comme nous l'avons obtenu de la part de certains en allant dialoguer avec eux.

Habitants relais : l'association regroupant des habitants de Gif, les forces de l'ordre et les ASL note une stabilisation de la délinquance mais une évolution dans les menaces. Beaucoup de vols d'airbags ont été constatés ainsi que d'autres dégradations sur les véhicules. Le problème majeur reste la consommation de substances licites et illicites.

Rénovation du réseau télévision (M. Badoual) : présentation du projet de mise en place d'une boucle en fibre optique qui alimentera tout Chevry jusqu'aux entrées des lotissements et qui permettra de mieux recevoir les chaînes de la TNT. Le réseau actuel est obsolète et les pièces détachées introuvables. Le bureau rappelle que lors de panne il faut joindre la société GSCOM au numéro suivant : 06 32 42 56 99

5. Approbation des comptes de l'exercice 2006.

L'Assemblée Générale approuve en leur forme, teneur, imputation et répartition, les comptes des charges de l'exercice 2006, comptes qui ont été adressés à chaque copropriétaire, sans réserve **à l'unanimité**.

6. Résolution 1 : installation d'un nouveau lampadaire au niveau de l'entrée principale

Ces travaux consistent en la pose d'un candélabre supplémentaire à l'entrée ouest de la résidence, sur le terre-plein central à l'opposé du candélabre existant.

Cette installation est une création d'équipement. Pour cela la majorité des 2/3 des voix appartenant à tous les membres de l'Assemblée, même absents est requise (article 11, Titre 2).

Une telle majorité n'étant pas obtenue, le Syndicat est amené à convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire, qui se tiendra ce jour, à la suite de cette Assemblée.

7. Résolution 2 : l'Assemblée après avoir pris connaissance du projet conduit par l'ASL de Chevry 2 et en avoir débattu, donne mandat au Président de l'ASL du Hameau de la Clairière de voter pour la rénovation du réseau de transport télévision lors de l'AGO de l'ASL Chevry 2 **à la majorité (96,21 %)**

- 3 voix contre : M. Bestandji (n°2 ; 1023,45 points), M. Ruston (n°46 ; 958,65 points) et M.Peyrot (n°174, 1075,40 points) soit 2,78%
- 1 abstention : M. Verdier (n°208, 1104,40 points) soit 1,01 % d'abstention

8. Résolution 3 : l'Assemblée Générale mandate le Président de l'ASL du Hameau de la Clairière à voter pour un financement sur 1 an **à la majorité de 80,87 %**

- 16 voix contre : M. Mont Raynaud (n°7 ; 1051,25 points), M. Petit (n°21 ; 1034,25 points), M. Bovet (n°48 ; 1086,25 points), M. Long (n°128 ; 1136,35 points), M. Gabriel (n°132 ; 1174,15 points), M Arthaud-Berthet (n° 154 ; 1194,15), Mme Hollender (n° 155 ; 1166,15 points), Mme Doumerc (n°157 ; 1391,60 points), M. Delbart (n°162 ; 1194,15) ; M. Vergely (n°169 ; 1647,60 points), M. Espigares (n°171 ; 1203,85), M. Haim-Voreux (n°173 ; 1102,25 points), M. Peyrot (n°174 ; 1065, 40 points) soit 16,97 %

- 3 abstentions : M. Lichtner (n° 135 ; 1201,15 points), M. Zucchet (n°164 ; 1434,60 points), M. Lasne (n°224 ; 1082,40 points)

9. Le budget prévisionnel 2007 est approuvé **à l'unanimité**.

10. Election de nouveaux syndics (article 15, Partie 2) : M. Badoual est réélu **à l'unanimité**.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h 20

Le Président
Philippe VERGELY